

---

## Assemblée générale des parents

Mardi 15 septembre 2020 à 19h00

École du Préambule

---

### Procès-verbal de la rencontre

#### 1 – Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

La direction et la présidente du conseil d'établissement souhaitent la bienvenue aux nombreux parents. Le but de la rencontre est d'informer les parents concernant le conseil d'établissement et de former celui-ci pour l'année scolaire qui débute. Présentation de M. Sylvain, enseignant de musique.

- 22 présences

**AG-001-150920**

#### 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Fanny Jetté propose l'adoption de l'ordre du jour. Madame Caroline Rochon sera secrétaire pour cette rencontre.

 Annexe 1 – ODJ assemblée générale 2020-09-15

Adopté à l'unanimité

#### 3 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2019.

**AG-002-150920**

Certaines modifications sont apportées par Mme Daphné-Rébecca Arbour : au point 2, elle fait remarquer que c'était Caroline Rochon la secrétaire de la rencontre et au point 6.1, nous devrions lire : "la direction à titre de secrétaire d'élection". Un temps est ensuite laissé afin que les parents puissent en faire une lecture. Madame Isabelle Héroux propose l'adoption du procès-verbal avec ces modifications.

 Annexe 2 – PV assemblée générale 2019-09-05

Adopté à l'unanimité

#### 4 - Rapport annuel du conseil d'établissement 2019-2020

Le rapport annuel est déposé et présenté par Madame Daphné-Rebecca Arbour, la présidente. Mme Arbour commente et explique celui-ci. M. Subranni explique à l'assemblée qu'il n'y a pas de résultats

scolaires inscrits dans le document en raison de la fermeture de l'école en mars dû à la COVID-19 et à cause de l'absence des épreuves ministérielles et centre de services scolaire l'an dernier.

📄 Annexe 3 – Rapport annuel 2019-2020

## 5 – Loi 40 – Gouvernance – Conseil d'administration CSS des Samares

Madame la Présidente présente un document PowerPoint sur le sujet.

Madame Isabelle Héroux pose une question sur les rôles et mandats du conseil d'administration du CSS et Mme Arbour répond en fonction des informations tirées du site du ministère de l'Éducation.

📄 Annexe 4– PowerPoint sur la gouvernance

## 6- Rôle et fonctions du C.É. et des comités

### 6.1 - Composition du C.É.

Madame la Présidente explique la composition du C.É. : la répartition des membres, dont 6 parents/6 membres du personnel.

Le C.É. peut donner son avis sur les consultations, son approbation de celles-ci ou en faire l'adoption selon ce qui est prévu à la *Loi sur l'instruction publique*. La présidente commente et illustre d'exemples les démarches et décisions du C.É. Trois (3) postes en élection cette année.

Des informations sont également remises sur :

- la durée des mandats des membres parents élus, soit 2 ans en alternance afin d'assurer une continuité ;
- le nombre minimal de 5 rencontres annuelles ;
- **Article 64** : « toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves ».

### 6.2 - Organisme de participation

AG-003-150920

Des informations relatives à l'organisme de participation sont données et commentées. Des références à la loi sont présentées.

- Mme Daphné-Rébecca Arbour mentionne que c'est l'Assemblée générale qui décide de se munir ou pas d'un OPP ;
- Lecture des fonctions de l'OPP ;
- Invitation aux parents à s'impliquer dans l'OPP ;

- L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant ;
- L'organisme de participation des parents peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent ;
- L'organisme de participation des parents a le droit de se réunir dans les locaux de l'école.

Mme Mélanie Venne présente les travaux effectués en 2019-2020 et explique que certains projets ont été laissés en plan à cause de la fermeture liée au COVID.

Madame Odile Breault propose la mise en place d'un O.P. de parents.

Madame Isabelle Héroux demande si tous les parents impliqués dans l'OPP doivent être présents à l'Assemblée générale. Monsieur Dominic Subranni indique que les membres peuvent s'allier d'autres parents pour effectuer leur mandat.

Après échanges, des modalités sont convenues afin de procéder à la formation de l'organisme de participation.

- Madame Mélanie Venne
- Monsieur Ernesto Castro
- Monsieur Mathieu Racine

Il y a accord et acceptation que l'O.P. soit formé des 3 membres volontaires.

Adopté à l'unanimité

### **6.3 – Comité de parents**

Madame Daphné-Rébecca Arbour explique que nous aurons un représentant au conseil qui ira sur le comité de parents. Le rôle du comité des parents consiste à représenter les intérêts des parents au sein du centre de services scolaire. Les rencontres ont lieu approximativement une fois par mois.

Le comité des parents est un comité consultatif du centre de services scolaire. Chaque école du territoire du centre de services scolaire a, au sein du comité, un représentant choisi parmi les parents membres qui siègent au sein de chaque conseil d'établissement. Un représentant du comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) siège également au sein de ce comité.

Les principales responsabilités du comité sont :

- ⇒ d'encourager la participation des parents aux activités de la commission scolaire et des comités ;
- ⇒ de conseiller le centre de services scolaire sur toute question que cette dernière est tenue de lui soumettre ;
- ⇒ de conseiller le centre de services scolaire sur toute question pouvant assurer un fonctionnement plus efficace du centre de services scolaire ;
- ⇒ de mettre le centre de services scolaire au courant des besoins cernés par les représentants des parents.

Monsieur Mathieu Racine, qui était représentant au comité de parents, donne des informations et répond aux interrogations de l'assemblée.

#### 6.4 – Comité service de garde

AG-004-150920

Échange et questionnement relatifs au comité en titre. Il y aura vérification et mise en place d'un tel comité suite à la demande de l'assemblée générale.

Madame Daphné-Rebecca Arbour explique qu'un comité pourrait être instauré. Les parents doivent avoir un enfant qui utilise le service pour y siéger.

Comité consultatif :

- Argent ;
- Sorties ;
- Activités.

Madame Isabelle Héroux désire tenir un comité de service de garde.

- Un courriel sera envoyé aux parents utilisateurs du service de garde afin de constituer un comité.

Attention le document date de 2004, mais certains éléments sont intéressants. Toutefois, nos orientations doivent impérativement être conformes à l'article 256 LIP.

**256.** À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, la commission scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Lorsque des services de garde sont ainsi assurés et que des parents lui en font la demande, le conseil d'établissement forme un comité de parents du service de garde composé du responsable du service de garde, du directeur de l'école ou de son représentant et de trois à cinq parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service.

Ce comité peut faire au directeur de l'école, au conseil d'établissement et à la commission scolaire ses recommandations à l'égard des services de garde, notamment sur les contributions financières exigées pour ces services.

1988, c. 84, a. 256 ; 1989, c. 59, a. 28 ; 1196, c. 16, a. 66 ; 1997, c. 58, a. 49 ; 1997, c. 96, a. 91 ; 2019, c. 9, a. 10.

Adopté à l'unanimité

## 6.5 – Implication des parents

Tel qu'exprimé lors des sondages qui ont guidé le comité dans l'écriture du projet éducatif qui se traduit par des orientations :

- Favoriser une communication harmonieuse entre tous les acteurs ;
- Favoriser l'estime de soi et le sentiment d'appartenance.

M. Dominic Subranni explique le désir d'avoir les parents comme partenaires de l'éducation des élèves, comme cela était fait l'an dernier.

Mme Caroline Rochon mentionne que l'équipe de direction tentera d'être créative afin d'impliquer les parents avec les normes actuelles de la santé publique.

## 7– Élections des membres du C.É. (mandat de 2 ans)

### 7.1 – Procédures et déroulement de l'élection

Il y a, comme prévu, 3 postes à combler avec un mandat de 2 ans.

Mme Daphné-Rébecca Arbour remercie Mme Marie-Ève Laporte, Mme Caroline Bazinet et M. Mathieu Racine pour leur implication durant leur mandat.

Mme Fanny Jetté se propose à titre de présidente de l'élection et la direction à titre de secrétaire. Mme Daphné-Rébecca Arbour explique la procédure et le déroulement de l'élection à l'assemblée :

- Une personne peut se proposer ;
- Une personne peut être proposée ;
- Cette dernière sera invitée à se prononcer, si elle accepte ou décline ;
- Chaque personne pourra se présenter et signifier sa motivation.

### 7.2 – Mise en candidature

AG-005-150920

- Madame Daphné-Rebecca Arbour propose Mme Isabelle Héroux;
- Madame Daphné-Rebecca Arbour propose Mme Fanny Jetté ;
- Madame Daphné-Rebecca Arbour propose Mme Mélanie Venne.

Le président d'élection vérifie l'intérêt de chaque personne proposée. Mesdames Isabelle Héroux et Mélanie Venne acceptent de siéger sur le conseil d'établissement alors que Mme Fanny Jetté refuse.

Adopté à l'unanimité

### 7.3 – Élection et résultats

AG-006-150920

Le processus de vote n'a pas lieu puisque trois sièges étaient disponibles et qu'il y avait 2 candidats. Étant donné qu'il y avait un siège toujours disponible, Mme Daphné-Rébecca Arbour

demande à l'assemblée si un autre parent serait intéressé à siéger sur le conseil d'établissement.  
Mme Caroline Jeanson se propose alors.

Adopté à l'unanimité

#### **7.4 – Substituts**

**AG-007-150920**

Mme Véronique Bibeau se propose comme premier parent substitut.  
Mme Fanny Jetté se propose comme deuxième parent substitut.

Daphné-Rébecca Arbour félicite les nouveaux membres du conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité

### **8 - Élection et nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents**

**AG-008-150920**

Mme Fanny Jetté propose M. David Cousineau.  
Mme Isabelle Héroux propose M. François Richard.

Mme Daphné-Rébecca Arbour lit une procuration de M. Richard qui indique qu'il accepte le poste uniquement si personne ne s'y présente.

M. David Cousineau est alors nommé à titre de représentant au comité de parents.  
M. François Richard est nommé à titre de représentant substitut au comité de parents.

Adopté à l'unanimité

### **9 – Informations générales sur l'école**

Mme Daphné-Rébecca Arbour informe l'assemblée sur ces points :

- Travaux à venir dans la cour de l'école du Préambule (modules, œuvre d'art, classe extérieure) ;
- Le service de garde sera au Préambule lors des journées pédagogiques ;
- Travaux à venir à Vers l'Avenir ;
- Affichage près des écoles à venir après les travaux ;
- Volets à Vers l'Avenir ; ouverture de 2 nouvelles classes.

### **10 – Varia / Questions du public**

- On demande ce qui est prévu pour la gestion de l'hiver (manteaux, vestes et bottes). M. Subranni explique qu'il se charge d'organiser le tout. Mme Rochon explique que les casiers sont déjà utilisés à Vers l'Avenir.
- On questionne à savoir si la bibliothèque du Préambule est prête. M. Subranni explique que la situation de pandémie a ralenti le processus, que nous sommes encore au stade de la mise en place.

- On questionne s'il y aura des évaluations de fin d'année. La direction répond que pour l'instant, il y en aura. Que la conseillère pédagogique a consulté les enseignants l'an dernier pour transmettre à ceux de cette année les contenus moins vus afin de pouvoir s'y attarder.
- On demande s'il y aurait possibilité de prévoir des micro-ondes pour le dîner. Il est mentionné que c'est difficile d'assurer la désinfection, que cela occupera beaucoup le personnel plutôt que de surveiller le groupe et qu'au niveau technique ça peut être difficile avec les fusibles.

## 11- Levée de l'assemblée générale

AG-009-150920

Madame Isabelle Héroux propose la levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité



Dominic Subranni  
Directeur



Caroline Rochon  
Directrice adjointe  
Secrétaire de la rencontre